



COMMUNE DE REAUMUR

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 11 septembre 2018**

Convocations envoyées le mardi 4 septembre 2018.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Madame Stéphanie ROTURIER est désignée Secrétaire de Séance.

★ ★ ★ ★ ★ ★

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2018.

★ ★ ★ ★ ★ ★

N° 2018-41 : SCOM – Rapport annuel 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ PREND acte du rapport annuel 2017 du SCOM.

N° 2018-42 : Trivalis – Rapport annuel 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ PREND acte du rapport annuel 2017 du Trivalis.

N° 2018-43 : Numérotation de voirie – Zone Artisanale de la Planche Bouillard, Zone Artisanale de la Chanterie, Les Ouzinières, La Regouttière et La Légerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE l'attribution des numéros suivants :

- **Zone artisanale de la Planche Bouillard :**

Parcelle 187 ZD 30 : N°1 Zone Artisanale de la Planche Bouillard

Parcelle 187 ZD 27 : N°2 Zone Artisanale de la Planche Bouillard

N°3 Zone Artisanale de la Planche Bouillard

N°4 Zone Artisanale de la Planche Bouillard

N°5 Zone Artisanale de la Planche Bouillard

- **Zone artisanale de la Chanterie :**

Parcelle 187 D 926 : N°1 Zone Artisanale de la Chanterie

Parcelle 187 D 1119 : N°2 Zone Artisanale de la Chanterie

Parcelle 187 D 1037 : N°3 Zone Artisanale de la Chanterie

N°4 Zone Artisanale de la Chanterie

- **Les Ouzinières :**

Parcelle 187 D 1203 : N°11 Les Ouzinières

Parcelle 187 D 203 : N°9 Les Ouzinières

- **La Regouttière :**

Parcelle 187 A 1178 : N°16 La Regouttière

- **La Légerie :**

Parcelle 187 D 1144 : N°16 La Légerie

Parcelle 187 D 1148 : N°18 La Légerie

N° 2018-44 : Finances – Acceptation d'un don privé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ ACCEPTE ce don de 50 € en chèque qui ne sera ni grevé de conditions, ni de charges.

☞ AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à cet encaissement et à signer tous documents nécessaires.

Amortissements 2018

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 250,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 250,00 €
D-6311 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	1 250,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 250,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 250,00 €	0,00 €	1 250,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	1 250,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	1 250,00 €	0,00 €	0,00 €
R-280422 : Privé - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 250,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 250,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 250,00 €	0,00 €	1 250,00 €
Total Général		2 500,00 €		2 500,00 €

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur le Maire lève la séance à 21h55.

★ ★ ★ ★ ★

Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.

Vu le 12 septembre 2018,
par Monsieur le Maire,
Joël PARPAILLON

